



Paris, le mardi 11 mars 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plusieurs régions françaises touchées par une pollution aux particules due aux conditions météo

Une pollution aux particules affecte actuellement la France et touche principalement le Nord, l'Est et le Sud Est du pays. Cet épisode devrait perdurer encore plusieurs jours sous l'effet des conditions anticycloniques. Des concentrations en particules assez élevées à très élevées, supérieures aux valeurs limites fixées par la réglementation en vigueur sont annoncées aujourd'hui en Alsace, Centre, Champagne Ardennes, Haute et Basse Normandie, Ile de France, Lorraine, Nord Pas de Calais, Picardie, Poitou Charentes, Provence Alpes Cote d'Azur et Rhône-Alpes.

Dans les zones concernées par les dépassements, il est demandé notamment :

- de ne pas utiliser les cheminées à bois (sauf en cas de chauffage principal), particulièrement les foyers ouverts ;
- de limiter l'usage des véhicules automobiles, notamment les véhicules diesel non équipés de filtres à particules ;
- de réduire les vitesses sur les voies rapides et autoroutes ;
- de ne pas brûler de déchets verts.

Des recommandations plus détaillées, notamment sanitaires, adaptées au niveau de pollution local, sont diffusées dans chaque zone par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, au nom du Préfet. La mauvaise qualité de l'air due aux particules peut favoriser l'émergence de symptômes non spécifiques à court terme – tels que des manifestations allergiques ou de l'asthme notamment sur les personnes sensibles (déficients respiratoires et cardio-vasculaires, enfants en bas âge, personnes âgées).

L'information et les prévisions sur la qualité de l'air sont disponibles en temps quasi-réel :

- pour la situation régionale : sur les sites Internet des 26 organismes agréés par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour la surveillance de la qualité de l'air. Les adresses des sites sont disponibles sur www.atmo-france.org/ ;
- pour la vision nationale : sur le site <http://www.prevoir.org> qui propose des cartes de prévisions à l'échelle nationale et européenne et informe de la nature des épisodes de pollution de l'air.

Le gouvernement n'est pas spectateur de la situation : il s'est engagé dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques dans tous les secteurs émetteurs (transports, industries, résidentiel / tertiaire, agriculture). L'ensemble des actions menées confirme la mobilisation du gouvernement pour agir efficacement en faveur de la qualité de l'air ; l'implication des collectivités locales étant par ailleurs indispensable dans la lutte contre la pollution atmosphérique.

Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, a présenté l'avancement des 38 mesures du plan d'urgence pour la Qualité de l'Air le 18 décembre dernier. Parmi les 35 mesures nationales, 26 sont achevées ou en passe l'être et 6 sont engagées. Par ailleurs :

- le décret abaissant la vitesse maximale de circulation sur le boulevard périphérique parisien à 70km/h est entré en vigueur le 10 janvier 2014
- la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles a donné les outils aux collectivités locales pour améliorer la mobilité urbaine
- un plan d'action pour les mobilités actives du vélo et de la marche a été présenté le 5 mars dernier par Frédéric Cuvillier. Il comprend 25 mesures pour encourager ces modes de déplacement "actifs" et inciter notamment à l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail
- l'arrêté interministériel réorganisant et renforçant le dispositif de gestion des pics de pollution est en cours de signature, pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2014. Cet arrêté prévoit l'harmonisation nationale des procédures préfectorales et des critères de déclenchement. Le texte contient également la liste des actions sectorielles pouvant être retenues par les préfets en cas d'épisode de pollution
- localement, la mise en œuvre des plans de protection de l'atmosphère (PPA) se poursuit. D'ici l'été 2014, tous ceux concernés par le contentieux européen relatif aux particules seront approuvés. Il s'agit des zones géographiques : Marseille, Toulon, Paris, Douai-Béthune-Valenciennes, Lille, Grenoble, Lyon, la Zone Urbaine Régionale de Rhône-Alpes, Nice, la Zone Urbaine Régionale de PACA et la Martinique
- le projet de loi de programmation sur la transition énergétique en cours d'élaboration comportera des actions fortes en faveur de la qualité de l'air.
- la table ronde, suite de celle du 18 décembre dernier, annoncée par Philippe Martin sera organisée dans les prochaines semaines avec les collectivités locales et les autorités organisatrices de la mobilité afin travailler à la mise en œuvre des rapports présentés à cette occasion

Les conditions météorologiques sont caractérisées par une situation anticyclonique avec des vents faibles et des températures douces l'après-midi, favorables à la fois à l'accumulation des polluants sur leurs zones d'émissions (issues des émissions du trafic automobile, des activités industrielles, et des émissions du secteur résidentiel et tertiaire) et la formation de particules d'origine secondaire (issues notamment de l'interaction entre les émissions du secteur routier et les émissions d'ammoniac provenant des pratiques agricoles). Le brûlage de déchets verts dans cette période peut également contribuer aux concentrations élevées en particules.

Les conditions anticycloniques se maintiendront et la situation restera donc propice à la poursuite de l'épisode de pollution aux particules. L'installation d'un flux de secteur est à nord-est à partir d'aujourd'hui devrait entraîner jusqu'à jeudi l'arrivée sur la France de masses d'air d'origine continentale pouvant être fortement chargées en pollution.

Pour en savoir plus consulter :

- la brochure « Améliorer la qualité de l'air extérieur : agir dans tous les secteurs » : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ameliorer_la_qualite_de_l_air_exterieur.pdf
- L'avancement du plan d'urgence pour la qualité de l'air mis à jour le 18 décembre 2013 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Comite-interministeriel-de-la,31451.html>
- Plan d'action pour les mobilités actives <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Frederic-Cuvillier-annonce-ses.html>